

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2021-02-20-06

Conseil Municipal du

20 février 2021

Convocation du

15 février 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt et un, le vingt février, le Conseil Municipal dûment convoqué le quinze février, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Estos, sous la présidence de Monsieur SANSAMAT Philippe, Maire d'Estos.

PRÉSENTS : AMONDARAIN Ana, BONNE Christian, CARNEIRO Dominique, ETCHEGOIN Jean-Paul, GIL Henri, GLANDIER Suzy, GUICHAROUSSE Liliane, LARTIGUE André, LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse, LOPES Claire, MENVIELLE François, SANSAMAT Philippe.

ABSENTS-EXCUSÉS : CLAVERIE Élise, PALASSIO Nadine, TRAISSAC Malika.

ABSENTS :

PROCURATIONS : CLAVERIE Élise donne procuration à LARTIGUE André, PALASSIO Nadine donne procuration à GUICHAROUSSE Liliane, TRAISSAC Malika donne procuration à LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse.

OBJET : RÉVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de revoir le tarif de vente des concessions dans le cimetière car la dernière délibération date du 23 avril 1992 et les prix sont toujours en francs.

Il propose de réactualiser les prix des concessions suivants quelles sont :

- Trentenaire : 30 ans,
- Cinquantenaire : 50 ans,
- Perpétuelle.

Après débat, le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE que les tarifs en euros des différentes concessions seront les suivants :

Concessions	Tarifs concessions en Euros	
	2,5 m ²	5 m ²
Trentenaire	100	200
Cinquantenaire	200	400
Perpétuelle	250	500

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
Philippe SANSAMAT

